

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Ville du Luc en Provence

Cette synthèse reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022

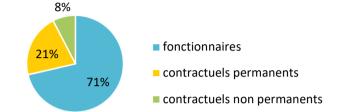
- Effectifs

199 agents employés par la collectivité au 31 décembre

> 142 fonctionnaires

> 42 contractuels permanents > 15 + 14 contractuels non permanents

Enseignants



Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

→ 2 contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

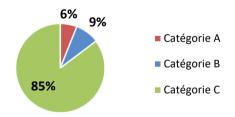
2 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé

— Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	30%	2%	24%
Technique	37%	38%	38%
Culturelle	3%	12%	5%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	8%		7%
Police	8%		6%
Incendie			
Animation	13%	48%	21%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

-	■ Homm	ies Femmes
Fonctionnaires	39%	61%
Contractuels	38%	62%
Ensemble	39%	61%

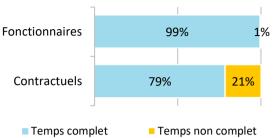
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	30%
Adjoints d'animation	19%
Adjoints administratifs	17%
ATSEM	6%
Agents de police municipale	5%

Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Temps de travail des agents permanents -

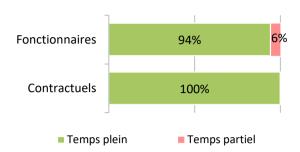
Répartition des agents à temps complet ou non complet



La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière **Fonctionnaires** Contractuels Administrative 2% 0%

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

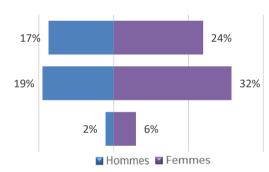
> 0% des hommes à temps partiel 8% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges _

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moy des agents pe			
Fonctionnaires	47,99	— de 50 ans et +	
Contractuels	39,40	ue 30 alis et +	
permanents	39,40		
Ensemble des	46,03	de 30 à 49 ans	
permanents	40,03		
Âge moy	Âge moyen*		
des agents non	permanent		
Contractuels non	46,83		
permanents	40,03		

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

201,90 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 142,00 fonctionnaires
- > **34,90** contractuels permanents
- > 25,00 contractuels non permanents

367 458 heures travaillées rémunérées en 2022

Répartition des ETPR permanents par catégorie Catégorie A 11,00 ETPR Catégorie B 18,00 ETPR Catégorie C 147,90 ETPR

Positions particulières

> 5 agents en disponibilité

- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure
- > 3 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

En 2022, 19 arrivées d'agents permanents et 11 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 1	Effectif physique au 31/12/2022
176 agents	184 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*				
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022				
Fonctionnaires -1,4%				
Contractuels	7	1.5%		

Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	55%
Mutation	18%
Fin de contrats remplacants	18%
Décès	9%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	63%
Recrutement direct	21%
Intégration directe	5%
Voie de détachement	5%
Réintégration et retour	5%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnelnommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

Aucune nomination concerne des femmes

 118 avancements d'échelon et 22 avancements de grade Aucun lauréat d'un examen professionnel

 Un agent a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 100,0 % femmes dont 100,0 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 59,81 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	12 702 376 €	Charges de personnel*	7 597 425 €	\Rightarrow	Soit 59,81 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes -
emploi permanent :4 435 236 €Primes et indemnités versées :720 653 €Heures supplémentaires et/ou complémentaires :49 205 €Nouvelle Bonification Indiciaire :49 168 €Supplément familial de traitement :23 125 €Indemnité de résidence :0 €Complément de traitement indiciaire (CTI)0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

89 862 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	37 629 €		29 385 €		24 955 €	S
Technique	44 400 €		28 500 €		23 739 €	25 620 €
Culturelle			S	0€	26 427 €	
Sportive			S			
Médico-sociale					S	
Police			S		34 024 €	
Incendie						
Animation			29 617 €		24 963 €	21 771 €
Toutes filières	39 476 €		30 660 €	0 €	25 070 €	22 483 €

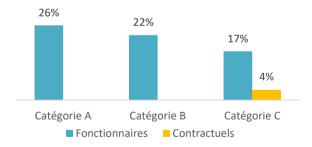
^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,25 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	18,42%
Contractuels sur emplois permanents	3,61%
Ensemble	16,25%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ 2174,13heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- ⇒ 84,5 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- ⇒ En 2022, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage

- Absences -

- En moyenne, 28,4 jours
 d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire
- > En moyenne, 12,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	7,09%	3,45%	6,26%	0,40%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,79%	3,45%	6,80%	0,40%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,00%	3,92%	7,84%	0,40%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

23 accidents du travail déclarés au total en 2022

Prévention et risques professionnels

- **→** ASSISTANT DE PRÉVENTION
 - 1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
 - 1 conseiller de prévention
- **FORMATION**

Formations incendie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

11 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 82 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 82 % sont en catégorie C*

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2022